

PROVITI

L'EXPERTISE DE LA VIGNE À VOS CÔTÉS



*Faire vivre ensemble des arbres et des vignes
et en tirer parti.*

2 jours

Objectifs et compétences

- Acquérir les bases de l'écologie et de la physiologie des arbres,
- Découvrir les principes de fonctionnement des systèmes de culture en vitiforestierie.
- Identifier les impacts économiques
- Démarrer son projet d'aménagement sur son exploitation

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Réflexion en groupe, échanges et partage d'expérience
- Visite terrain de 3 parcelles à aménager

Méthodes d'évaluation

- Elaboration d'un plan d'actions



Public

Viticulteurs(-trices), Chef(fe)s de culture, département de l'Yonne.



Pré-requis

Envisager un projet d'agroforesterie viticole.



Pour les personnes en situation de handicap, en cas d'adaptations spécifiques pour la réalisation de la formation contacter le centre au 03-86-94-28-48.



OPE.FOR.ENR 1 01.03.21

CONDUIRE un projet

d'AGROFORESTERIE viticole



Programme

- La relation entre arbres et cultures : les effets attendus
- S'initier à l'aménagement
- Approfondir les connaissances des spécificités vitiforestières
- Enumérer les avantages d'un système vitiforestier
- Identifier les résultats économiques, sociaux et humains
- Savoir mettre en application les connaissances dans son exploitation
- Elaborer un plan d'actions



Intervenant

Alain CANET, Agronome et spécialiste des systèmes agroforestiers, directeur Arbres et Paysages dans le Gers, et mène à travers elle la réalisation de projets d'aménagements partout en France



Informations pratiques

Dates : 6 et 7 février 2023

Lieu : à définir + Etudes terrain

Horaires : 9h00 – 17h30

Responsable de stage : Guillaume

MORVAN Responsable viticole – œnologie, Chambre d'Agriculture de l'Yonne

Tel : 06 83 81 90 96 – g.morvan@yonne.chambagri.fr



Modalités d'inscription

Nous retourner le bulletin de pré-inscription ci-joint avant le **20 décembre 2021**.

Participation financière : (Repas à la charge du participant)

✓ **Contributeur VIVEA :** Gratuit, fournir un chèque de caution de 340 €

(sous réserve de financement VIVEA)

✓ **Non contributeur VIVEA :** 550 €

En tant que chef d'exploitation, vous pouvez, en l'état actuel des textes, bénéficier du crédit d'impôt formation : possibilité de prise en charge jusqu'à 71,75 euros par jour de formation avec plafond annuel de 40 heures de formation par entreprise.

Une attestation de fin de formation vous sera remise à l'issue de la formation.